



Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site **[www.mon.service-public.fr/recensement citoyen obligatoire](http://www.mon.service-public.fr/recensement-citoyen-obligatoire)**

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, **est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet :

L'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire et garantir votre inscription à la Journée Défense et Citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créer votre compte sur www.mon.service-public.fr
- 2 - Vérifier ensuite que le recensement est créé dans votre commune.
- 3 - Aller dans la rubrique "statistique des services", cliquer sur "mes démarches", puis dans le menu "rechercher l'âge", "recensement citoyen en ligne", et sélectionner plus qu'à votre inscription.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Présentation de vos documents suivants :
- pièce d'identité en force de validité.

SECRETARIAT GÉNÉRAL PUBLIC (ADMINISTRATIONS) - COORDONATEUR DES SERVICES NATIONAUX

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE GOUV

Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail
csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone
05.49.00.24.69

Courrier
Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

